

Mai 2022



Mémoire de la MRC de Manicouagan

présenté conjointement avec Innovation et Développement Manicouagan

dans le cadre de la
Commission indépendante sur
les caribous forestiers et montagnards



PRÉAMBULE

Dépôt du mémoire

C'est conjointement avec son organisation fiduciaire en développement socio-économique, Innovation et développement (ID) Manicouagan, et le président de son conseil d'administration, Marcel Cadoret, que le préfet élu de la MRC de Manicouagan, Marcel Furlong, dépose aujourd'hui ce mémoire à la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards.

Afin d'alléger la lecture, la Commission comprendra que la désignation « MRC de Manicouagan » et l'utilisation du pronom « nous » englobent les deux organisations et traduisent leur position commune et concertée sur la question.

Alliance Forêt Boréale

La MRC de Manicouagan est membre actif de l'Alliance Forêt Boréale (AFB). Le 11 mai dernier à Alma, lors du passage de la Commission, elle a déposé un mémoire très étoffé qui démontre avec éloquence que la forêt est un pilier économique essentiel pour le Saguenay—Lac—St-Jean et la Côte-Nord.

Nous ne reprendrons pas ici toutes les recherches, analyses et constatations de l'AFB. Nous tenons toutefois à spécifier que nous adhérons à leur questionnement et conclusion sur l'avancement de la connaissance et de la science présenté dans leur mémoire.

Position des communautés innues

Bien que la communauté innue de Pessamit ne fasse pas juridiquement partie de la MRC de Manicouagan, son territoire se situe toutefois dans ses limites administratives.

Il est donc primordial de retenir que la MRC de Manicouagan reconnaît que le caribou est un animal d'une extrême importance chez les peuples des Premières Nations, particulièrement chez les Innus. Le caribou est intimement lié à leur culture et à leur mode de vie millénaires. Leur protection est donc fortement souhaitée et nécessaire.

Table des matières

PRÉAMBULE	2
PRÉSENTATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN	4
IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE POUR LA CÔTE-NORD ET LA MRC DE MANICOUAGAN	5
UN ENGAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	7
LE PLAN DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER 2013-2023	7
POSITION DE LA MRC DE MANICOUAGAN VIS-À-VIS LES SCÉNARIOS PROPOSÉS PAR LA COMMISSION.....	8
DE LOURDS IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES QUI MÉRITENT D'ÊTRE COMPENSÉS FINANCIÈREMENT	10
CONCLUSION	11
ANNEXE 1 – Carte des territoires de protection ou privés.....	12

PRÉSENTATION DE LA MRC DE MANICOUAGAN

La MRC de Manicouagan a été créée officiellement le 1er avril 1981, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Elle est reconnue comme le lieu de décision concernant les orientations de développement local en matière d'aménagement. C'est d'ailleurs à cette fin d'aménagement que le gouvernement lui fait connaître périodiquement ses orientations pour l'ensemble de son territoire.

Depuis sa création, les responsabilités de la MRC se sont étendues à plusieurs domaines, particulièrement depuis que les dossiers de développement et les enjeux concernant plusieurs municipalités commandent des interventions communes.

Faisant partie de la région administrative de la Côte-Nord, le territoire de la MRC de Manicouagan correspond à une région d'appartenance comprise entre la rivière Betsiamites et la limite nord du canton de Royer à Baie-Trinité. Le fleuve Saint-Laurent constitue la borne sud de ce territoire, alors que la borne nord correspond à l'île René-Levasseur.

Le territoire de la MRC couvre une superficie de 39 741,49 km², l'une des plus grandes au Québec. Les huit municipalités qui la composent - Ragueneau, Chute-aux-Outardes, Pointe-aux-Outardes, Pointe-Lebel, Baie-Comeau, Franquelin, Godbout et Baie-Trinité - ne comptent que pour 5 % de sa superficie. La communauté de Pessamit (252 km²), sous juridiction fédérale, s'y retrouve également. L'immense majorité, 37 581,78 km² (95 %), étant comprise dans le Territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes.

La MRC de Manicouagan est entourée à l'est par la MRC des Sept-Rivières, au nord par la MRC de Caniapiscau, ainsi qu'à l'ouest par celles du Fjord-du-Saguenay et de La Haute-Côte-Nord.

INNOVATION ET DÉVELOPPEMENT MANICOUAGAN

Innovation et développement (ID) Manicouagan a connu plusieurs identités depuis sa création en 1977 sous le nom de Société de développement industriel Manicouagan-Outardes. C'est en 2010 que l'organisation prend sa dénomination actuelle.

Sa mission est de stimuler l'entrepreneuriat, le savoir, l'innovation et la création d'emplois en accompagnant, animant et mobilisant l'ensemble des acteurs locaux en vue de dynamiser la Manicouagan et favoriser le développement socioéconomique et des communautés.

ID Manicouagan intervient à différents niveaux en matière de développement régional grâce à des ententes élaborées avec des partenaires de la région et les différents ministères pour offrir un réseau unique aux promoteurs.

IMPORTANCE DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE POUR LA CÔTE-NORD ET LA MRC DE MANICOUAGAN

La Côte-Nord est la 5^e région forestière en importance au Québec, générant plus de 3 400 emplois. On y retrouve 15 % de la possibilité forestière résineuse de la province.

La MRC de Manicouagan est identifiée comme une région ressource et l'exploitation de ses richesses naturelles est à l'origine de son développement économique. La forêt, l'hydroélectricité (qui facilite, entre autres, la fabrication de l'aluminium) et la ressource faunique (la pêche) sont la base de sa richesse.

Pour la MRC de Manicouagan et sa voisine, la MRC de La Haute-Côte-Nord, la forêt est un enjeu économique primordial. Onze des 16 municipalités de ces deux MRC dépendent principalement de l'industrie forestière. Sans elle, plusieurs villages de l'ouest de la Côte-Nord n'auraient même jamais existé!

La Côte-Nord dénombre aussi plusieurs territoires fauniques structurés, soit 7 zones d'exploitations contrôlées (ZEC) et 19 pourvoiries. Depuis les 20 dernières années, la MRC de Manicouagan a fait sa part pour protéger de vastes territoires qui sont maintenant intouchables par l'industrie forestière, entraînant du même coup de lourdes répercussions. La carte en [Annexe 1](#) démontre que 17 % de son territoire est déjà soustrait à toutes coupes forestières.

La dévitalisation de l'ouest de la Côte-Nord s'est accentuée à partir du moment où la réduction des coupes forestières a occasionné la fermeture de cinq lignes de sciage et quatre machines à papier, causant du même coup la perte de plusieurs centaines d'emplois et d'autant de familles qui, dans cette foulée, ont quitté la région.

Bref rappel des événements des 20 dernières années :

- En 2004-2005, la diminution de 40 % de la possibilité forestière dans les unités d'aménagement où récoltait Kruger a entraîné la fermeture de la scierie Manic à Ragueneau. La société avait investi plus de 180 M\$ dans cette aventure sur la Côte-Nord. Des centaines d'emplois ont été éliminés et la municipalité de Ragueneau est maintenant sur la liste des municipalités dévitalisées de notre MRC;
- La diminution de la possibilité forestière a également entraîné la fermeture de la deuxième ligne de sciage à la scierie des Outardes;
- En 2007, fermeture de la scierie Almassa à Baie-Trinité. Le village se retrouve maintenant lui aussi sur la liste des municipalités dévitalisées;
- La hausse du coût de bois et la faiblesse du marché du papier journal ont entraîné la fermeture de la papetière de Baie-Comeau en avril 2021.

Nul besoin de spécifier que toutes ses fermetures d'usines fragilisent de plus en plus notre industrie forestière et les travailleurs qui la font vivre.



UN ENGAGEMENT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La MRC de Manicouagan a pris une orientation et un engagement envers les principes du développement durable. Cet engagement du milieu a permis de faire reconnaître en 2007 l'entièreté de notre territoire au sein de la réserve de la biosphère de Manicouagan-Uapishka reconnue par l'UNESCO. Cet engagement fait de notre région un modèle en développement durable.

Le développement durable se conjugue au rythme de l'écoute et du compromis. Par ailleurs, la présente Commission est une illustration concrète d'une approche misant sur le dialogue pour trouver la meilleure façon d'agir concernant l'enjeu de la préservation du caribou, tout en mitigeant les impacts pour les aspects social et économique, les deux autres pivots du développement durable.

Avant de prendre des décisions au sujet de la protection du territoire du caribou qui entraîneront des répercussions sur des dizaines, voire des centaines, d'années, il faut s'assurer que celles-ci auront les effets bénéfiques souhaités pour les populations de caribous ou qu'elles seront réversibles. De plus, il est essentiel d'agir en étant capables d'en mesurer les impacts socioéconomiques pour notre région.

LE PLAN DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER 2013-2023

La présente Commission pave la voie à un « troisième plan de rétablissement du caribou », alors que celui de 2013-2023 est toujours en vigueur. Ce dernier est, en fait, une mise à jour de celui de 2005-2012, et comporte des modifications nécessaires qui reflètent les connaissances acquises pendant ces sept ans. Le Plan de 2013-2023 reconduit même certains des éléments clés de celui de 2005-2012, comme les massifs de protection et de remplacement.

Le Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023 comprend des mesures visant un aménagement forestier durable à long terme pour les populations de caribous forestiers et vise la densification de la population à raison de 1,5 caribou par 100 km².

Un bilan de mi-parcours vient d'être publié. Toutefois, plusieurs analyses sont toujours en cours et, en l'occurrence, plusieurs données restent manquantes afin de conclure si les objectifs visés par le Plan de 2013-2023 ont été atteints en tout, en partie ou aucunement.

Étant donné la situation actuelle, obligeant le gouvernement provincial à statuer d'urgence sur la question de la protection du caribou, ne serait-il pas préférable de tout simplement reconduire le plan actuel pour les prochaines années? Nous pourrions ainsi nous baser sur un bilan complet, comprenant des données concrètes et probantes afin de prendre les meilleures décisions, tant pour la protection du caribou que pour l'industrie forestière.

POSITION DE LA MRC DE MANICOUAGAN VIS-À-VIS LES SCÉNARIOS PROPOSÉS PAR LA COMMISSION

La Commission nous propose deux scénarios :

- Le premier scénario propose d'accroître la superficie en restauration de la zone d'habitat du caribou. Ce scénario aurait un impact sur les activités de l'industrie forestière dans la région en retirant 339 000 m³ de bois à l'industrie et entraînerait la perte de 385 emplois.
- Le deuxième scénario propose une réduction de la zone en restauration de l'habitat du caribou. Il n'aurait pas d'impact sur l'industrie forestière, mais il condamnerait trois des 12 hardes de caribous du Québec, soit celle de Pipmuacan, au nord du Saguenay, ainsi que celles de Charlevoix et de Val-d'Or.

Le dossier de la protection des caribous forestiers et montagnards représente un enjeu très complexe et la MRC de Manicouagan ne prétend à aucune expertise particulière pour identifier la meilleure approche permettant de protéger à long terme cette importante espèce, déclarée vulnérable par le gouvernement du Canada. Nous ne sommes pas des scientifiques, ni des experts... Et même les positions respectives de ceux-ci ne font pas consensus!

Il y a beaucoup d'éléments à prendre en considération. C'est un sujet très pointu pour lequel il faut une assez bonne connaissance de la question pour

être en mesure de trancher. La position de la communauté innue de Pessamit est également une variable indissociable à ce dossier pour notre territoire.

L'industrie forestière en est une de première importance pour la Manicouagan. Notre premier réflexe est de protéger cette industrie et les emplois qui s'y rattachent. Par notre engagement pour le développement durable et la préservation de l'environnement, nous ne pouvons être contre la protection de la diversité de la flore et de la faune, encore moins contre la protection d'une espèce menacée, comme le caribou forestier.

Encore trop de données sur la situation actuelle du caribou semblent incertaines ou incomplètes, notamment l'analyse des impacts du Plan de rétablissement 2013-2023, le suivi et l'inventaire des populations sur le territoire de la MRC de Manicouagan ou encore l'impact des changements climatiques sur les populations. Ce sont des informations que nous jugeons cruciales avant de prendre position sur l'un ou l'autre des scénarios soumis par la Commission, puisque ceux-ci entraîneront des conséquences majeures sur le développement socioéconomique de nos communautés.

Nous croyons que la protection du caribou et la saine gestion de la forêt par l'industrie ne sont pas mutuellement exclusives mais interdépendantes. Il faut à la fois trouver une solution qui assure la pérennité et la survie de l'espèce et le développement socioéconomique de notre région qui est intrinsèquement lié à l'industrie forestière.

Tant et aussi longtemps que l'analyse des impacts sociaux et économiques de chacun des scénarios proposés par la Commission ou de tout autre scénario envisagé par le gouvernement du Québec n'ont pas été étudiés, la MRC de Manicouagan prône la reconduction du Plan de rétablissement du caribou forestier 2013-2023 pour une période de 24 à 48 mois. Cette période donnerait le temps aux experts et scientifiques d'apporter l'ensemble des réponses sur les données manquantes.

Nous comprenons tout à fait l'importance et l'urgence d'en faire plus pour la protection de cette espèce vulnérable, s'il s'avérait que le Plan de rétablissement 2013-2023 n'était pas adéquat ou n'avait pas atteint ses objectifs. Toutefois, il faut avoir toutes les données en main avant de faire un tel constat et d'en tirer des conclusions.

DE LOURDS IMPACTS SOCIOÉCONOMIQUES QUI MÉRITENT D'ÊTRE COMPENSÉS FINANCIÈREMENT

Nul besoin de spécifier que les fermetures successives dans le domaine de l'industrie forestière précarisent de nombreux emplois, fragilisent de plus en plus l'économie de l'ouest de la Côte-Nord et expliquent l'accélération de son déclin démographique.

Les retombées économiques directes générées collectivement pour chaque 1 m³ de bois transformé sont calculées à environ 200 \$. Depuis 20 ans, nous estimons le manque à gagner pour l'ouest de la Côte-Nord à plus de 300 M\$!

Dans l'éventualité où le gouvernement du Québec opterait pour l'option à fort impact sur l'industrie forestière, nous demandons des mesures d'aides financières particulières pour la MRC de La Haute-Côte-Nord et la MRC de Manicouagan pour compenser les contrecoups inévitables de ce scénario sur leur économie respective.

Les mesures compensatoires devront être suffisamment importantes et elles sont *sine qua non* à l'acceptabilité sociale régionale de ce scénario. L'ouest de la Côte-Nord ne peut plus absorber les pertes liées à l'industrie forestière, puisqu'elle a déjà atteint son point de rupture social et économique. C'est l'avenir de toute une région qui est en jeu...

Le scénario 1 se traduirait par une diminution de 271 000 m³ de bois récoltés sur la Côte-Nord seulement et impliquerait une perte annuelle nette de plus de 50 M\$! Sur une décennie, cela représente un demi-milliard de dollars.

À titre d'exemple, lors de la fermeture de Gentilly-2 dans le Centre-du-Québec, le gouvernement provincial a mis en place un fonds de diversification économique de 200 M\$ pour mitiger les impacts de cette décision.

Depuis les dernières décennies, la MRC de Manicouagan a subi des décisions et des orientations gouvernementales lourdes de conséquences, sans aucune compensation, ni aide particulière pour se diversifier. Tel que mentionné précédemment, nous ne pouvons en faire plus... Notre point de rupture est atteint.

CONCLUSION

La MRC de Manicouagan considère qu'il est indispensable de prendre le temps nécessaire pour améliorer la connaissance de l'ensemble de la problématique du déclin des population des caribous dans le cadre du plan de rétablissement actuel avant de statuer sur l'un ou l'autre des scénarios à l'étude par la Commission.

De plus, des études particulières concernant l'effet des changements climatiques sur l'espèce et, en particulier, sur son comportement migratoire doivent être réalisées et leurs conclusions diffusées.

Advenant que le gouvernement adopte le scénario ayant des impacts majeurs sur l'industrie forestière, un plan de soutien économique, comprenant des sommes représentatives des pertes estimées encourues, devra être prévu et mis en place pour tout l'ouest de la Côte-Nord.

Nous vous remercions de l'opportunité qui nous a été donnée de vous présenter notre réflexion dans le cadre de la tournée de la Commission indépendante sur les caribous forestiers et montagnards.

Marcel Furlong,
Préfet élu de la MRC de Manicouagan

ANNEXE 1 – Carte des territoires de protection ou privés

